

LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE ET SON CONTENU

MATRICULE

Le matricule est l'identifiant numérique de chaque unité d'évaluation. Il est composé de trois parties :

- Code géographique de la municipalité où est située l'unité d'évaluation (5 chiffres);
- Coordonnées issues de la matrice graphique identifiant le centre approximatif de l'unité d'évaluation (10 chiffres);
- Chiffres supplémentaires pouvant servir à compléter le matricule :
 - chiffre autovérificateur (1 chiffre);
 - numéro du bâtiment, s'il y a lieu (3 chiffres);
 - numéro du local, s'il y a lieu (4 chiffres).

BLOC *00 CARACTÉRISTIQUES DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION

Cette ligne contient diverses informations sur l'unité d'évaluation :

- J** Code de mise à jour du dossier :
- 1 Création
 - 2 Modification
 - 3 Annulation
 - 4 Inactif
 - 5 Non porté au rôle
- N** Nombre de logements;
- P** Nombre d'autres locaux;
- E** Nombre d'étages;
- T** Code du type de bâtiment :
- 1 Attaché
 - 2 Détaché
- C** Code de classe du bâtiment :
- 1 Construction prestigieuse
 - 3 Construction haut de gamme
 - 5 Construction conforme au contenu du barème
 - 7 Construction économique
 - 9 Construction rudimentaire ou provisoire
- R** Code de mixité non résidentielle :
- Code référant au pourcentage de contribution de la partie non résidentielle dans la valeur totale de l'unité d'évaluation ou, dans le cas d'une EAE, dans la valeur non agricole de l'unité d'évaluation. Cette codification est répertoriée au volume 2 du Manuel d'évaluation foncière du Québec.
Exemple : Code 8 = 70 % ou plus et moins de 95 %
- I** Code de mixité industrielle :
- Code référant au pourcentage que représente, par rapport à la superficie non résidentielle totale de l'unité d'évaluation, la superficie utilisée ou destinée principalement à des fins de production industrielle. Cette codification est répertoriée au volume 2 du Manuel d'évaluation foncière du Québec.
Exemple : 2 = 25 % à moins de 75 %
- U** Code d'utilisation :
- Code référant à l'utilisation (prédominante lorsqu'il y en a plusieurs) de l'unité d'évaluation. Cette codification est répertoriée au volume 3-A du Manuel d'évaluation foncière du Québec.
Exemple : Code 1000 = résidentiel

Le rôle d'évaluation foncière est un résumé de l'inventaire des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité. Sa principale utilité consiste à indiquer leur valeur réelle, aux fins de la taxation municipale et scolaire.

Le formulaire du rôle d'évaluation (2.6.4 C MAMM) est le document, prescrit par la réglementation, à partir duquel les conclusions de l'évaluation des immeubles sont transmises à la municipalité pour laquelle est confectionné le rôle. En effet, les données qui y sont contenues proviennent de celles consignées au dossier d'évaluation, préalablement constitué pour chaque unité d'évaluation à inscrire au rôle. Ce formulaire peut contenir, sur une seule page, les données relatives à quatre unités d'évaluation.

Pour toute unité d'évaluation, les renseignements prescrits sont décrits dans les encadrés entourant le modèle type, présenté à titre d'exemple, pour une résidence unifamiliale, fictive, désignée comme un bien culturel immobilier classé. Les renseignements identifiés par un point ou une lettre verte dans ces encadrés sont toujours indiqués au rôle d'évaluation, alors que les autres sont requis si la situation s'applique.

UNITÉ D'ÉVALUATION ET PROPRIÉTAIRE										*61 VALEUR			*62 RÉPARTITION FISCALE				
*00 CARACTÉRISTIQUES DE L'UÉ : J MISE À JOUR - N LOGEMENTS - P AUTRES LOCAUX - E ÉTAGES - T TYPE - C CLASSE - R NON RÉSIDENTIELLE - I INDUSTRIELLE - U UTILISATION										CODES			COGES D'IMPOSABILITÉ				
*72 ADRESSE DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION										1- DÉPÔT DU RÔLE			1- IMPOSABLE				
*73 DONNÉES DU RÔLE ANTERIEUR										2- TENUE À JOUR			2- NON IMPOSABLE				
*75 NOM ET ADRESSE POSTALE DU PROPRIÉTAIRE - A NO COPROPRIÉTAIRE										3- RÉVISION ADMINISTRATIVE			4- EXEMPTION GOLF				
*79 TERRAIN : FRONT - PROFONDEUR - SUPERFICIE - V UNITÉ DE VOISINAGE - U USAGE LE MEILLEUR - D ZONAGE AGRICOLE - Y SUPERFICIE EAE TOTALE - Z SUPERFICIE ZONÉE										4- TRIBUNAL			6- EXEMPTION PRESBYTÈRE				
M A T R I C U L E										DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR			SOURCE LÉGISLATIVE				
55555 5020 22 3849 1										A M J			LOI				
*00 J 2 N 1 P E 2 T 2 C 5 R I U 1000										2 2005 01 01			ARTICLE				
*72 536, chemin des Colombes										VALEUR			AL-PAR				
*73 A 5020 22 3849 1 T 23400 B 108000 I 131400										T 23400			MONTANT				
N Blanchet Guillaume A 1										B 108000			PI				
N Benoît Gabrielle A 2										I 131400			IMP.				
R 536, chemin des Colombes													T-TERRAIN				
M Saint-Pierre-de-La-Rochelle													B-BÂTIMENT				
C Québec													I-IMMEUBLE				
*75 P																	
*79 F 23,90 mètres P 40,90 mètres S 977,51 mètres carrés V 0800 U 1 000 D 0 Y Z																	

BLOC *61 VALEUR

- Ce bloc contient les données portant sur la valeur :
- Code identifiant l'activité qui est à l'origine de l'inscription de la valeur indiquée;
 - Date d'entrée en vigueur qui est la date à laquelle la valeur prend effet;
 - Valeur de l'unité d'évaluation :
 - T valeur du terrain
 - B valeur du bâtiment
 - I valeur de l'immeuble (total)

BLOC *62 RÉPARTITION FISCALE

Numéro(s) identifiant la loi, l'article et l'alinéa ou le paragraphe à l'origine de l'exemption, de la compensation ou du remboursement (aucune inscription lorsque la partie d'immeuble n'est pas concernée). Dans le cas d'une exemption, la source législative est inscrite vis-à-vis le « T » ou le « B ». Lorsqu'il y a compensation (ou remboursement), la source législative est inscrite vis-à-vis le « I ».

Codes d'imposabilité identifiant le statut fiscal de la partie concernée.

Parties de l'unité d'évaluation concernées par la répartition fiscale.

T Terrain B Bâtiment I Immeuble

Détails sur la valeur faisant l'objet d'une répartition fiscale. La somme des montants des « T », des « B » et des « I » est égale à la valeur respective du « T », du « B » et du « I » du bloc *61.

BLOC *75 NOM ET ADRESSE POSTALE DU(DES) PROPRIÉTAIRE(S)

- Ce bloc identifie le(s) propriétaire(s) de l'unité d'évaluation :
- N Nom du(des) propriétaire(s) au sens de la Loi sur la fiscalité municipale;
 - A Numéro du copropriétaire (dans le cas où l'on en dénombre plusieurs);
 - R Adresse postale du propriétaire;
 - M Municipalité locale;
 - C-P Complément de l'adresse postale, incluant le code postal;
 - T Code du type de possession ou d'occupation; Exemples : 1 : propriétaire; 2 : usufruitier; 3 : copropriétaire par déclaration.
 - D Date d'inscription au rôle : Date à laquelle le propriétaire actuel est devenu propriétaire de l'unité d'évaluation en cause (au sens de la Loi sur la fiscalité municipale).

BLOC *73 DONNÉES DU RÔLE ANTERIEUR

- Cette ligne contient certaines données du rôle antérieur, quant à l'unité d'évaluation en cause :
- A Matricule
 - B Valeur du bâtiment
 - T Valeur du terrain
 - I Valeur de l'immeuble

BLOC *72 ADRESSE DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION

Cette ligne contient l'adresse civique principale de l'unité d'évaluation concernée.

BLOC *79 DESCRIPTION DU TERRAIN

- Cette ligne contient les données relatives à la description du terrain porté au rôle :
- F Mesure linéaire frontale du terrain dont l'adresse est indiquée au bloc *72;
 - P Mesure linéaire représentative de la profondeur moyenne de ce terrain;
 - S Superficie totale du terrain portée au rôle;
 - V Numéro de l'unité de voisinage dans laquelle est comprise l'unité d'évaluation;
 - U Code référant à l'usage le meilleur et le plus profitable de l'unité d'évaluation;
 - D Zonage agricole : (0 : unité non zonée, 1 : unité zonée en partie, 2 : unité zonée en entier);
 - Y Superficie totale du terrain de l'EAE;
 - Z Superficie du terrain de l'EAE située en zone agricole.

VALEUR TOTALE IMPOSABLE POUR FINS SCOLAIRES D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE

Valeur totale imposable, aux seules fins de la taxe scolaire, d'une exploitation agricole enregistrée (valeur imposable du terrain limitée à 375 \$ l'hectare).

UNITÉ D'ÉVALUATION CONSIDÉRÉE COMME ÉTANT UN TERRAIN VAGUE DESSERVI

Indique si OUI ou NON l'unité d'évaluation est considérée comme étant un terrain vague desservi.